



PROCES-VERBAL DE L'AG DU 2 AVRIL 2017

Présidence : Marina FERNANDES FRANCO

5 **Rédaction du procès-verbal :** François COURVOISIER

Présent-e-s : Antoine BARRAS, Chloé BELGHOUL, Elias BELGHOUL, Selim BELGHOUL, Marine BORELLA, Cédric BRODARD, Lorraine CHOCK, Julian CHRETIEN, Nadja CRISAFULLI, Francesco CUSATO, Anthony D'EREDITA, Fanny EISENHUT, Florian FRANZISKAKIS, Igor GRANZINOLI, Grégoire GRETSCH, Lily-Marie JOHNSON, Charlotte LÄUCHLI, Lucie LIBOIS, 10 Pauline METTAN, Eliott PRETI, Catarina ROSA, Wouter SABBE, Anouk SANTOS, Mikaël SANTOS, Yannis SCHWERI, Arun SENCHYNA, Nika TCHETCHELACHVILI, Corine THEISEN, Kim VASQUEZ, Yann WAECHTER, Anouchka WYSS

Excusé-e-s: Hadrien DAMI, Maureen DELLA CROCE, Constantin FRANZISKAKIS, Diego IBANEZ, Marianne KORF, Claire LIBOIS, Laura ROUX

15 **Ordre du jour :**

1. *Accueil et bienvenue*
2. *Approbation de l'ordre du jour*
3. *Approbation du procès-verbal de l'AG du 24 janvier 2016*
4. *Bilan de l'année écoulée*
- 20 a. *Rapport de la présidente*
- b. *Rapport du trésorier*
- c. *Rapport des vérificateurs de comptes & approbation des comptes*
- d. *Rapport du secrétaire*
- e. *Rapport de l'exploitante*
- 25 f. *Rapport du Grand Intendant*
- g. *Rapport du Super Nettoyeur*
- h. *Rapports des président-e-s de commission*
 - i. *Commission culturelle (CoCu)*
 - ii. *Commission service, exploitation et entretien (CoSExE)*
 - 30 iii. *Commission carte (CoCa)*
 - iv. *Commission recherche de fonds (CoCash)*
5. *Modifications éventuelles des statuts*
6. *Election du nouveau comité et des vérificateurs des comptes*
7. *Divers*

35 **1. Accueil et bienvenue**

Marina ouvre la séance à 13h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle informe les membres qu'une liste de présence circule dans la salle.

2. Approbation de l'ordre du jour

40 Marina demande si quelqu'un a des remarques concernant l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas. Elle demande si des membres ont des points divers à discuter.

Les points divers suivants sont annoncés : Afters, reconnaissance d'utilité publique, paiement de la TVA sur les pourboires, communication, budget pour les deux ans de la Bretelle et photo de groupe.

45 **L'ordre du jour est approuvé sans modification.**

3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 24 janvier 2016

Marina demande s'il y a des remarques concernant le PV du 24 janvier 2016. Tel n'est pas le cas.

50 **Le procès-verbal de l'AG du 24 janvier 2016 est approuvé sans modification.**

4. Bilan de l'année écoulée

a. Rapport de la présidente

55 Marina indique que l'association compte à ce jour 126 membres, soit 57 membres de soutien (cotisation libre et voix consultative) et 69 membres actifs (cotisation minimum 20 CHF et voix délibérative).

Marina rappelle que les cotisations sont affectées au remboursement des prêteurs.

Marina passe ensuite en revue le fonctionnement de la Bretelle en 2016.

- Le comité était composé de 12 membres.
- 60 • Le poste salarié a été scindé en deux. Ainsi, en 2016, nous avons Yann au nettoyage et Eliott puis Florian à l'intendance (changement d'intendant en juillet 2016).
- 50 membres sont inscrits en tant que serveur, dont 18 sont actuellement en stand-by. Ces serveurs viennent ponctuellement ou régulièrement. Par ailleurs, la Bretelle compte 7 nouveaux serveurs depuis 2017.
- 65 • L'association compte actuellement 4 commissions :
 - Commission recherche de fonds (CoCash) ;
 - Commission culturelle (CoCu) ;
 - Commission carte (CoCa) ;
 - Commission Service, Exploitation, Entretien (CoSExE).

b. Rapport du trésorier

Mikaël explique brièvement aux non-initiés comment fonctionne un bilan. Il présente ensuite le compte de bilan 2016. L'association a 44'000 CHF d'actifs circulants. La valeur des actifs immobilisés (soit la valeur de la Bretelle) s'élève à 127'500 CHF.

75 Mikaël procède ensuite à une comparaison avec le bilan 2015. Les actifs circulants s'élevaient à 54'000 CHF et les actifs immobilisés à 124'200 CHF.

Mikaël rappelle que l'association avait démarré avec 121'300 CHF. Au 31 décembre, la dette s'élevait à 90'000 CHF. A ce jour, suite aux bons résultats du premier trimestre, la dette s'élève à 57'500 CHF. La valeur de revente de la Bretelle suffirait à rembourser toutes les
80 dettes. L'association se trouve donc dans une situation de sécurité, ce qui est une très bonne nouvelle. Par ailleurs, la décision de garder un coussin de 20'000 CHF de trésorerie fonctionne bien et suffit à gérer les imprévus.

Mikaël souligne que la situation financière de La Bretelle est donc saine.

Mikaël passe à la présentation du compte de résultat, après avoir expliqué aux non-initiés
85 comment celui-ci fonctionne. En 2015, La Bretelle a réalisé 201'300 CHF de produits. En 2016, elle en a réalisé 215'500 CHF. La différence n'est pas énorme. Néanmoins, il faut souligner qu'en 2015, l'association avait reçu des dons importants (37'700 CHF) alors qu'elle n'a touché que 300 CHF de dons sur 2016. En outre, la suspension des animations musicales sur le premier trimestre explique un produit inférieur à celui qui était espéré.

90 Mikaël explique que les charges d'exploitation s'élevaient à 72'100 CHF en 2015 contre 90'240 CHF en 2016. Cette différence s'explique d'une part par le fait que sur 2015, la Bretelle n'avait été exploitée qu'à partir du mois d'avril. Par ailleurs, il n'y avait pas de charges d'impôts sur 2015, les impôts 2015 étant comptabilisés comme charge sur 2016 (et
95 les impôts 2016 seront comptabilisés comme charge sur 2017, etc.). Au niveau des charges de personnel, les défraiements des serveurs représentent le plus gros poste, suivi par les salaires d'Eliott, Yann et Florian, les charges sociales et les frais de repas (« bouffe des serveurs »).

Mikaël présente ensuite les charges administratives. Celles-ci s'élèvent à 27'700 CHF en 2016 contre 17'940 CHF en 2015. Les charges supplémentaires sur 2016 s'expliquent par les trois mois d'exploitation supplémentaires en 2016 par rapport à 2015.

100 Mikaël passe à la présentation des produits. Il distingue les produits hors exploitation et les produits d'exploitation, soit les produits du bar. En 2015, il y avait un produit hors exploitation de 37'700 CHF (dons) contre 300 CHF en 2016. Au niveau des produits d'exploitation, le produit sur vente de bière reste largement en tête (113'100 CHF en 2016).

105 Mikaël présente la ventilation mensuelle des produits d'exploitation : les ventes chutent en été en raison de la baisse de fréquentation du bar, qui est la conséquence de son absence de terrasse. Au niveau du produit d'exploitation moyen, on voit d'une part une chute résultant de la suspension des animations musicales et d'autre part la chute des ventes en été. L'un des grands défis du prochain comité sera de trouver une stratégie pour éviter ce creux en été.

110 Mikaël présente ensuite le résultat mensuel 2016. La Bretelle était bénéficiaire tous les mois, sauf en juillet et août où elle a fonctionné à perte, avec environ 5'000 CHF de pertes par mois. En 2015, sur juillet et août, la Bretelle avait réalisé peu de bénéfices mais n'était pas déficitaire.

Mikaël résume enfin la situation en soulignant que la situation financière de l'association est saine. Les dettes diminuent et les capitaux propres augmentent. Le bar tient la route. La

115 situation aurait pu être meilleure si le Service du commerce avait eu la main moins lourde, mais l'association reste dans le vert.

c. Rapport des vérificateurs de comptes & approbation des comptes

120 Pauline et Selim indiquent avoir procédé à un contrôle par sondage et avoir constaté que la comptabilité est rigoureuse et exacte. Les comptes sont accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires.

125 Pauline rappelle qu'il est important que le trésorier soit régulier dans son travail et fasse la comptabilité chaque mois. Elle souligne en outre que les travailleurs dans le bar doivent aussi faire preuve de régularité, par exemple en mettant la somme à la banque directement après une soirée.

Marina procède au vote sur l'approbation des comptes 2016.

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.
--

d. Rapport du secrétaire

130 François reprend la chronologie des événements qui ont amené la Bretelle à être privée de concerts au début de l'année. Entre le 4 octobre 2015 et le 17 janvier 2016, six soirées ont été considérées comme trop bruyantes. Pour trois de ces soirées, il n'y avait pas d'autorisation d'animation musicale. En date du 18 janvier, le Service du commerce a infligé à la Bretelle une amende et informé qu'il refusait de d'octroyer de nouvelles autorisations d'animations
135 musicales.

François rappelle le contexte dans lequel se trouvait le bar à l'époque :

- Un voisin était particulièrement intolérant au bruit et appelait la police même quand il n'y avait ni client ni musique dans le bar ;
- Le local du bar est moins insonorisé que prévu : la Ville de Genève avait produit une
140 étude acoustique en 2008 montrant les carences en matière d'insonorisation et effectué quelques travaux en 2009, qui se sont toutefois avérés être largement insuffisants ;
- Le cadre légal s'est durci avec l'entrée en vigueur de la LRDBHD : les animations musicales sont suspendues au moins 3 mois, contre 1 mois auparavant, en cas d'inconvénient causé au voisinage ;
- Le Service du commerce était submergé : les autorisations d'animations mensuelles
145 (allant du 1^{er} au 31 de chaque mois) arrivaient systématiquement en retard, autour du 6 ou 7 du mois. Les concerts de la première semaine de chaque mois se faisaient donc sans autorisation formelle, ce qui a pesé dans la sanction. De plus, les nouveaux formulaires liés à la LRDBHD pour demander une autorisation d'animation n'étaient
150 pas disponibles avant le 15 janvier, or il fallait les déposer au plus tard le 15 décembre. Il n'était donc pas possible d'avoir une autorisation d'animation musicale pour les soirées de janvier. ;
- Nous manquons d'expérience dans la gestion des nuisances sonores et les passages et avertissements de la police n'étaient pas toujours transmis. Ainsi, le comité n'a pu
155 réellement prendre conscience de la problématique que le 18 janvier, lors de la réception de la lettre du Service du commerce.

François explique les mesures qui ont été prises pour remédier à la situation.

- Une réunion avec les voisins a été organisée pour mieux comprendre leurs doléances ;
- 160 • Diverses mesures anti-bruit ont été mises sur pied, notamment les chuchoteurs ;
- L'association a adhéré à divers groupes d'intérêts en lien avec le monde de la nuit (Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, Grand Conseil de la nuit, plateforme LRDBHD) ;
- 165 • Un recours a été déposé contre la sanction du SCom, d'une part en raison de l'application rétroactive de la LRDBHD pour les infractions sur 2015 et d'autre part à cause des problèmes de formulaires et d'autorisations qui arrivaient en retard ;
- Une communication à la presse et au Conseil administratif de la Ville a été faite pour informer de notre situation ;
- 170 • Des réunions avec le directeur du Service du commerce ont été organisées pour discuter de vive voix et trouver des solutions.

François indique que, suite à ces mesures, le bruit et les plaintes ont diminué. La Ville de Genève a demandé à ses agents de ne plus dénoncer systématiquement les problèmes de bruit au Service du commerce si nous respectons leurs instructions. Enfin, le Service du commerce a accepté de revoir sa position et a redonné à la Bretelle le droit d'organiser des animations musicales à partir du 17 avril. En retour, le recours déposé a été retiré.

François explique que la Bretelle fait maintenant face à un autre problème administratif. En effet, suite au changement de la LRDBHD et d'autres normes, les conditions d'obtention des autorisations d'animations musicales se sont durcies. Il est maintenant nécessaire d'obtenir un préavis positif du Service en charge du bruit (SABRA) pour recevoir une autorisation d'animation musicale trimestrielle ou annuelle. Le local n'étant pas aux normes, le SABRA ne peut faire un tel préavis. Le Service du commerce a donc accordé une « faveur » en délivrant à la Bretelle des autorisations jusqu'à fin 2017, le temps que le local soit mis aux normes. Des négociations sont actuellement en cours avec la Ville de Genève pour trouver une solution et répondre aux exigences du SCom et du SABRA.

185

e. Rapport de l'exploitante

Corine remarque que l'engouement des débuts de l'association s'est stabilisé. Elle observe une certaine stagnation et estime qu'il faudrait relancer un peu la machine. Néanmoins, elle estime que la Bretelle reste un lieu fantastique qui tourne grâce à l'énergie monumentale dégageée par tous les membres. Elle salue le travail remarquable de la CoCu et de la CoCa. Enfin, elle encourage les membres à liker et partager les informations publiées sur la page Facebook de la Bretelle afin de donner plus de visibilité aux événements.

Yann souligne que plus il y a de likes et de partages, plus la page Facebook devient visible.

f. Rapport du Grand Intendant

Florian rappelle qu'au début 2016, le poste d'Eliott a été scindé en deux et Yann a repris le nettoyage.

Florian rappelle avoir été engagé en juillet, pour remplacer Eliott. Il s'occupe de la gestion des commandes, des stocks de boissons et de nourriture et du paiement des factures. De manière général, il fait en sorte que les serveurs puissent travailler avec tout le matériel dont ils ont

200

besoin. Enfin, il travaille également avec Corine et Mikael, pour la comptabilité, et avec la CoCa, pour gérer les changements de carte au niveau des fournisseurs, etc.

Florian indique enfin travailler beaucoup en collaboration avec Yann.

205 ***g. Rapport du Super Nettoyeur***

Yann rappelle qu'il fait partie des deux salariés de l'association. Le nettoyage représente environ 30 heures par mois. Avec Florian, il se situe un peu à la croisée des mondes : il participe à la fois au bien-être des clients, gère les aspects légaux en ce qui concerne l'hygiène et travail sur les aspects d'ergonomie de travail afin que chaque serveur se sente à son aise dans la Bretelle.

Yann collabore principalement avec les serveurs. Il s'agit d'un travail de supervision, d'information et de rappel. En outre, il complète le nettoyage des serveurs effectué à la fin des soirées et améliore la situation tant pour les serveurs que les clients.

Yann collabore également avec Corine, avec qui il travaille sur les objectifs du nettoyage, l'optimisation de ses tâches et les aspects légaux. Il collabore avec le Comité, qui gère tous les aspects financiers, et avec les commissions, notamment pour les aspects logistiques dans la réalisation de projets. Enfin, il collabore avec les clients pour identifier leurs besoins et travailler sur leur bien-être.

Yann indique enfin que, dans ses perspectives 2017, il prévoit de revoir la communication interne pour une gestion collective plus efficace et travailler avec la CoSExE pour mieux former les serveurs.

h. Rapports des président-e-s de commission

i Commission culturelle (CoCu)

Yannis se charge de présenter le rapport de la CoCu, Zsophia n'étant pas présente. Il indique que les choses ont pas mal changé cette année au niveau de l'accueil des groupes. A l'époque, la Bretelle était plus une scène autogérée, où le groupe arrivait et devait se débrouiller. A présent, il y a tout le temps un membre de la CoCu qui est là pour fournir aux artistes un appui technique et leur offrir à boire et à manger. La CoCu essaie d'ailleurs de leur offrir autre chose que des croque-monsieur.

Yannis explique ensuite que la CoCu a acquis une nouvelle sono et une nouvelle table de mixage. La Bretelle peut ainsi accueillir des groupes dans de meilleures conditions techniques.

Yannis ajoute que, durant l'année, la CoCu a diversifié au maximum la programmation. Ainsi, ont été organisés en 2016 des concerts, des DJ Sets, des expositions, des soirées déguisées, du théâtre, des lectures, des conférences et des projections de films. Il ajoute que si des gens ont des propositions à faire, ils sont les bienvenus.

Yannis indique ensuite que la CoCu cherche de nouvelles forces vives pour participer à l'élaboration de la programmation, à la technique ou encore à l'accrochage des expos. Il ne faut donc pas hésiter à s'investir dans cette commission.

Yannis ajoute qu'au niveau des perspectives 2017, la CoCu souhaite améliorer l'accueil et la réception des artistes.

ii Commission service, exploitation et entretien (CoSExE)

245 Marina indique que la CoSExE était composée, en 2016, d'elle-même, de Fanny E., de Catarina et d'Hadrien. La CoSExE s'occupe des tâches suivantes :

- Traitement des demandes d'adhésion à l'équipe des serveurs (réception des demandes, premier contact avec le bar, organisation et suivi des soirs d'essais) ;
- Tenue à jour des données relatives aux serveurs (registre du personnel) ;
- 250 • Organisation des plannings de service ;
- Organisation des réunions mensuelles des serveurs et des bouffes des serveurs ;
- Gestion du personnel salarié (contrats, suivi des postes, réévaluation, en cas de besoin, des cahiers des charges, fiches et certificats de salaire, etc.).

255 Marina explique qu'au niveau des perspectives 2017, la CoSExE organisera deux après-midis de formation pour tous les serveurs afin d'actualiser les pratiques et coordonner au mieux avec le travail effectué par l'intendant et le nettoyeur. Une redistribution des tâches à l'interne sera effectuée suite à l'accueil de nouveaux membres (Kim et Mélanie). Enfin, une réunion sera organisée avec Yann et Florian pour faire le point concernant leurs postes et leurs cahiers des charges.

260

iii Commission carte (CoCa)

Cédric indique à titre liminaire être actuellement président ad interim de la CoCa et avoir repris cette commission avec plusieurs membres de l'association. Actuellement, les membres de la CoCa sont Cédric, Loulou, Mélanie, Giulia, Elliott, Florian et Anthony.

265 Cédric explique que chaque membre de la CoCa s'efforce de trouver de nouvelles idées pour les clients, assoiffés de nouveautés. Tous les mois, ils partent en quête de nouveaux produits tout en gardant un esprit conservateur du terroir local. Ils ont également à cœur d'être toujours au plus près de la demande des habitués.

270 Cédric indique que la CoCa a décidé de changer de fournisseur de vin, car les prestations fournies par le précédent fournisseur ne convenaient plus. Le domaine du Centaure, à Dardagny, a été retenu pour la qualité de son offre, sa diversité et sa fiabilité.

275 Cédric explique ensuite que, suite à des suggestions de clients et de membres, la CoCa a décidé de diminuer le prix des long drink de 12 CHF à 10 CHF. De plus, une carte du mois a été mise en place, sur le concept « un vin, une bière, un shot ». Le tout est directement importé des caves et brasseries locales, dans le but est de faire découvrir les produits du terroir genevois aux clients et de mettre en valeur les produits régionaux.

280 Cédric annonce que la CoCa a plusieurs projets pour 2017. Une nouvelle carte est en cours d'élaboration, avec un nouveau design concocté par les clients du bistrot. Par ailleurs, les "afterwork" pouvant parfois s'éterniser, la CoCa désire élargir l'offre en solides et proposer une planchette "apéro" pour nourrir toutes les bouches affamées après une dure journée de labeur.

iv Commission recherche de fonds (CoCash)

285 Marina indique que la CoCash a été ressuscitée durant le deuxième semestre 2016. Elle se compose d'elle-même, de François, de Laura et de Mikaël. Des demandes de fonds ont été envoyées aux 45 communes du canton et à deux fondations privées. Nous avons reçu 5'000

CHF d'Anières et 300 CHF de Choulex. Une demande à la Loterie Romande est par ailleurs en cours d'instruction.

290 Marina indique que, pour 2017, la CoCash terminera sa demande à la Loterie Romande, relancera les demandes de fonds aux communes en temps voulu et travaillera sur d'autres pistes permettant à l'association d'avoir de nouvelles entrées d'argent.

5. Modifications éventuelles des statuts

295 Le comité suggère les modifications suivantes :

Statuts 2016	Statuts 2017
Article 9 La gestion des comptes est confiée au trésorier de l'association et contrôlée chaque année par les vérificateurs nommés par l'assemblée générale.	Article 9 La gestion des comptes du bar est confiée à l'exploitant-e. La tenue des comptes de l'association revient au trésorier. Le contrôle des comptes est effectué chaque année par les vérificateurs nommés par l'assemblée générale.
Article 11 En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.	Article 11 En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but analogue à celui de l'association. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

	Article 12 al. 8 (nouveau) Les membres du comité peuvent quitter le comité par démission écrite adressée au comité avec un délai de trois mois.
Article 21 al. 2 Des commissions, composées de membres actifs, peuvent être créées par le comité ou par l'assemblée générale, selon les besoins de l'association. Les commissions sont présidées par un membre du comité.	Article 21 al. 2 Des commissions, composées de membres actifs, peuvent être créées par le comité ou par l'assemblée générale, selon les besoins de l'association. Chaque commission désigne un représentant disposant d'une voix délibérative au comité.
	Article 21 al. 3 (nouveau) Chaque membre du comité ne dispose que d'une seule et unique voix délibérative.

300 **L'ensemble des modifications statutaires apportées ci-dessus est accepté, à l'unanimité des membres présents.**

6. Election du nouveau comité et des vérificateurs des comptes

Marina procède au vote sur la décharge du comité.

305 **La décharge du comité est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Marina procède à l'élection du trésorier ou de la trésorière.

Marine BORELLA présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

310 **Marine BORELLA est élue trésorière à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

Marina procède à l'élection du ou de la secrétaire. Aucune candidature ne s'exprime. Marina FERNANDES FRANCO propose finalement sa candidature pour ce poste.

315 **Marina FERNANDES FRANCO est élue secrétaire à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

Marina procède à l'élection de l'exploitant-e et rappelle que seule une personne titulaire d'une patente peut se présenter à ce poste. Corine THEISEN présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

320 **Corine THEISEN est élue exploitante à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

Marina procède à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente. François COURVOISIER présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

325 **François COURVOISIER est élu vice-président à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

Marina procède à l'élection du président ou de la présidente. Catarina ROSA présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

330 **Catarina ROSA est élue présidente à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

Marina procède à l'élection du président ou de la présidente de la Commission culturelle (CoCu). Yannis SCHWERI présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

335 **Yannis SCHWERI est élu président de la CoCu à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

Marina procède à l'élection du président ou de la présidente de la Commission Service, Exploitation, Entretien (CoSExE). Fanny EISENHUT présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

340 **Fanny EISENHUT est élue présidente de la CoSExE à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

Marina procède à l'élection du président ou de la présidente de la Commission carte (CoCa). Cédric BRODARD présente sa candidature. Aucune candidature concurrente ne s'exprime.

345 **Cédric BRODARD est élu président de la CoCa à l'unanimité des membres présents, par acclamation.**

L'Assemblée générale décide que la CoCash n'est plus une commission, mais un groupe de travail directement rattaché au comité. Ce groupe de travail reste sous la responsabilité de Marina et François.

350

Marina procède à l'élection des deux vérificateurs des comptes. Pauline METTAN, Mikaël SANTOS et Selim BELGHOUL présentent leur candidature.

355

Sont élus :
Pauline METTAN (19 voix)
Selim BELGHOUL (12 voix)

Obtient des voix :
Mikaël SANTOS (11 voix)

360

7. Divers

a. Reconnaissance d'utilité publique

365 L'AG décide formellement de mettre la démarche en stand-by, vu que celle-ci a échoué.

b. Communication

370 Anthony estime qu'une partie du travail de la communication doit être repris, puisque la CoCu ne s'occupe plus que du volet culturel. Avec Yann, il souhaite mettre en place un projet de référencement, afin d'analyser tous les endroits où l'on parle de la Bretelle et où on en parle pas. Il s'agit d'effectuer un travail global sur la visibilité de l'association. Il suggère de mettre en place un groupe de travail similaire à la CoCash, qui effectuera ce travail et remettra sur pied une charte graphique.

375 L'AG accepte la proposition de créer un groupe de travail communication. Son nom officiel sera Commission Communication (CoCo), mais il aura un statut similaire à la CoCash.

c. Composition des commissions

380 Les commissions et groupes de travail sont chargés de communiquer la liste exhaustive de leurs membres au comité d'ici la fin du mois.

d. Budget pour l'année des deux ans.

L'AG accorde 300 CHF de budget pour l'organisation de la soirée et 6 bouteilles de mousseux.

385 Marina, en l'absence d'autre divers, clôt l'AG à 17h25 et remercie les membres pour leur participation.